

Loi

Générale

colonial

# Loi n° 401/SLAG modifiant ou complétant certaines dispositions du code de justice militaire institué par la loi n° 65-542 du 8 juillet 1965, du code de procédure pénale et du code pénal.

n° 401/SLAG

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
30 décembre 1966

Numéro JO  
n° 11 du 10/06/1972

Date du numéro  
10 juin 1972

## INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENUE SUIT :

## VISAS

Le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire Français: Vu l'article 42 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire Français des Afars et des Issas, et l'article du décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire,

## TEXTE INTÉGRAL

### Art 1er

Est promulguée dans le Territoire français des Afars et des Issas, la loi n° 66-1038 du 30 décembre 1966 modifiant ou complétant certaines dispositions du code de justice militaire institué par la loi n° 65-542 du 8 juillet 1965, du code de procédure pénale et du code pénal. (J.O.R.F. n° 301 du 31 décembre 1966, p 11.748).

### Art. 2

—Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le texte promulgué au Journal officiel du Territoire et communiqué partout où besoin sera.

**Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation : Le Haut-Commissaire adjoint, André MARTIN-DELAHAYE.**